

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 718 promulguant, en Côte Française des Somalis, Far-rêté ministériel du 17 juin 1952 fixant les mesures de détail concernant l'attribution de la médaille d'honneur des Postes et Télécommunications aux fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer.

n° 718

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 juillet 1952

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion de l'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté local n° 612 du 6 juin 1952 promulguant à la Côte Française des Somalis le décret du 10 mai 1952 fixant les conditions d'attribution aux fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la F.O.M. de la médaille d'honneur des Postes et Télécommunications, instituée par le décret du 30 septembre 1937, ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. —Est promulgué à la Côte Française des Somalis l'arrêté ministériel du 17 juin 1952 fixant les mesures de détail concernant l'attribution de la médaille d'honneur des Postes et Télécommunications aux fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 24 juin 1952, n. 6296). Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général,CHAMBOREDON.